Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260709-2026_048-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la Salle de Cojoux à la place de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, M. Rafaël MORTIER

Absent : M. Hervé JARNOT

Excusée : Mme Sonia DEBROUX

Procurations : Mme Catherine DUTHU-DEBRAY a donné procuration à Mme Aline HERVÉ
Mme Emma MORIN a donné procuration à Mme Sandrine GAUDIN

Date de convocation : le 3 juillet 2026

Secrétaire de séance : Mme Sandrine GAUDIN

Objet :
Annulation d'une recette au motif évènement annulé – Salle de Cojoux

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été émis un titre de recette pour l'encaissement d'un acompte lié à une réservation de la salle de Cojoux du 18/10/2026.

Il s'agit du titre de recette n° 854 émis le 18/12/2025 pour un montant de 300 €.

Il propose au conseil municipal de procéder à l'annulation partielle du dit titre.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'annuler en partie le titre de recette n° 854 établi sur l'exercice budgétaire 2025,
- précise qu'il convient de respecter et d'appliquer le règlement intérieur de la salle de Cojoux en vigueur qui stipule qu'en cas d'annulation, l'acompte sera remboursé pour les cas de force majeure,
- charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr